



Infos écoles n°28

Juillet 2017



A destination des enseignants du premier degré

INFOS

Création d'un groupe de mutualisation sur la pédagogie coopérative

En tant qu'enseignant, enseignant spécialisé, chef d'établissement,

- Vous avez participé à une formation sur la pédagogie coopérative avec Jim Howden ou Marie-Chantal Daniel.

Depuis :

- ✚ vous avez osé vous lancer dans l'aventure et vous aimeriez partager et relire cette expérience avec des collègues.
- ✚ vous n'avez pas encore franchi le pas, mais vous en mourez d'envie...

Nous souhaitons constituer un groupe de travail et nous vous proposons de vous y associer en participant à trois rencontres au fil de l'année 2017/2018 aux dates suivantes de 14h00 à 17h00 : 4 octobre, 17 janvier et 18 avril.

Rose Desmaret et Didier Jan

Inscriptions par courriel auprès de Didier Jan : didier.jan@enseignement-catholique.bzh

Les 108 heures (à partir d'un document SitEcoles)

Le [Décret du 29 mars 2017](#) relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, actualise le contenu des 108 heures annuelles de service.

108 heures annualisées à organiser

- 48 h : travaux en équipes pédagogiques, relations avec les parents, élaboration et suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) pour les élèves handicapés -
- 18 h : de la formation (au moins 9 heures) et de l'animation pédagogique -
- 36 h : des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) -
- 6 h : la participation au conseil d'école. Dans l'enseignement privé sous contrat, le conseil d'école n'existe pas. Les 6 h seront donc consacrées soit à du travail en équipe, soit à de la formation.

➤ Aux 108 h s'ajoutent :

- Les réunions de fonctionnement (organisation de la kermesse, du goûter de Noël, du carnaval...) ne font pas partie des 108h.
- La journée de solidarité.
- Le conseil d'établissement, propre à l'Enseignement catholique. Les enseignants du premier degré, tout comme les enseignants du secondaire peuvent y participer. Lire : [Conseil d'établissement, références](#).

Quelques principes à respecter :

- Annualisation du temps.
- Harmonisation inter-établissement pour prendre en compte d'éventuels besoins de travail en réseau (liaison école / collège dans le cadre du cycle 3, formation inter-établissements...).
- Evaluation et compte rendu du temps (qui peut être réclamé par l'IEN).

- Visée d'efficience : en 30 minutes temps trop court, en 1 h on ne peut faire que de l'information, à partir de 2 h on a le temps de réfléchir ensemble. L'idéal pour réfléchir et construire ensemble un projet est de disposer d'au moins 3 h.
- Cohérence avec le projet éducatif et le projet d'établissement.



Les enseignants ont un statut de cadres. L'une des choses qui caractérise l'activité d'un cadre, c'est que son activité n'est pas circonscrite dans le temps. Il a la responsabilité d'accomplir une tâche, quel que soit le temps qu'il y passe. Les 108 h ont donc pour objectif de fixer un cadre au travail commun, mais pas de mettre en place une logique comptable du temps de travail des enseignants.

➤ **Qu'est-ce qui relève et qu'est-ce qui ne relève pas des 108 h ?**

Le tableau ci-dessous a été élaboré à partir d'un travail effectué par la DDEC d'Angers. Il a été actualisé pour être mis en cohérence avec le décret du 29 mars 2017.

Objet de travail	Horaire	Ce qui est envisageable sur les 108 h	Ce qui ne relève pas des 108 h
Activités pédagogiques complémentaires	36 h	36 h <u>devant les élèves</u> : - aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages - aide au travail personnel - activité prévue par le projet d'école	- Préparation des APC, qui est assimilée à la préparation de classe.
Travaux en équipes pédagogiques Relations avec les parents Elaboration et suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves handicapés.	48 h + 6h = 54 h	- Réflexion, échanges pédagogiques - Elaboration, relecture de projets éducatifs et pédagogiques en équipe complète, en cycles... - Elaboration du plan de formation en équipe. - Elaboration et relecture du dispositif d'APC en équipe, identification des besoins des élèves, organisation des APC au sein de l'école. - Concertations en réseaux (entre écoles et/ou école-collège) - Analyse de pratiques professionnelles. - Analyse d'évaluations nationales ou diagnostiques en équipe. - Conseils de cycles. - Réunions réunissant tous les parents de la classe (attention : même volume horaires de base pour tous les enseignants de l'équipe). - Reconnaissance du temps passé par les enseignants avec les familles <u>dans le cadre des dispositifs d'aide des élèves handicapés</u> (équipes éducatives hors temps scolaire, présentation de PPS). - Reconnaissance du temps passé par les enseignants, dans le cadre du suivi des PPS, à contacter les partenaires extérieurs (orthophonistes, psychologues, ergothérapeutes, etc	- Participation au conseil d'établissement - Préparation matérielle (par opposition à la réflexion éducative ou pédagogique) d'une sortie scolaire, d'une journée sportive, d'une fête d'école... - Préparation de classe. - Corrections. - Travail sur la pastorale, l'éveil à la foi, la catéchèse. - Les entretiens avec des parents hors des dispositifs d'aide aux élèves handicapés, qui font partie de la pratique ordinaire du métier d'enseignant. - Les célébrations. - Les marchés, festivités, kermesses. - les réunions de fonctionnement.
Formation et animation pédagogique	18 h	- Formation en réseau ou en établissement hors temps scolaire - Conférences pédagogiques suivies en équipe hors temps scolaire - Animations pédagogiques	- Formations sur temps scolaire. - Inscriptions individuelles à des formations ou des conférences pédagogiques hors temps scolaire.

INFOS, suite

Pastorale, rentrée 2017

Voici quelques documents en vue de la rentrée des classes :

- Une proposition de Bénédiction des cartables pour célébrer la rentrée scolaire.
- Une proposition de temps de prière pour les équipes pédagogiques lors de la pré-rentrée.
- Une programmation Anne et Léo / Nathanaël pour les classes de primaire.

Nous vous souhaitons de belles vacances !
Lucille JOLLY – Service Formation Humaine

Projet Redadeg 2018 Raktres Redadeg 2018

Dans les courriers joints nous proposons aux équipes pédagogiques qui le souhaitent de prendre part à la Redadeg 2018 sous forme d'animations en langue bretonne. En effet, au-delà de la participation des élèves à la course, ce qui reste bien sûr un objectif et un plaisir à ne pas manquer, nous pensons que la Redadeg est une formidable occasion de mettre en valeur et en visibilité le travail qui est réalisé par les équipes pédagogiques et ainsi de profiter d'une dynamique générale pour parler et faire parler du breton autour de soi. Plus la Redadeg prendra de l'ampleur et saura faire preuve de créativité et de dynamisme, plus nous serons vus et entendus ! Nous sommes convaincus, et vous l'êtes très certainement avec nous, que c'est en travaillant de concert et en coordonnant nos efforts que nous ferons avancer notre cause commune. Or la Redadeg est une des manières les plus efficaces de donner une image positive et dynamique de notre volonté et de notre détermination à faire vivre notre langue, elle peut ainsi susciter l'envie de l'apprendre et de la transmettre.

Cordialement

Tifenn Siret

Chargée de communication et de développement / Kargadez a gehentiñ ha diorren

06-61-06-62-15 / tifenn@ar-redadeg.bzh

Mieux nous connaître: www.ar-redadeg.bzh

ANNONCES

Recherche de manuel

Je recherche un manuel qui n'est plus édité chez RETZ. Il s'agit de « *A l'école des albums* », méthode de lecture CP série 1. Merci de contacter Aurélie APPERE, école Sainte Thérèse de La Vraie Croix.

Ratus en Guyane...

Mme Anne Le Bot, enseignante à l'école St Joseph de Mana en Guyane recherche une dizaine de livres de lecture RATUS pour une collègue de l'école. Les livres peuvent être récupérés dans le Morbihan entre le 23 juillet et le 18 août. Contact : **06 94 40 19 95** ou par mail : stjosephmana@wanadoo.fr

A vendre

Fichiers RIBAMBELLE CE1 neufs :

20 cahiers d'activités n°1 Livret d'entraînement à la lecture 1

20 cahiers d'activités n°2 Livret d'entraînement à la lecture 2

5€ pièce et possible de faire un prix si le lot est pris en entier.

Contactez Nathalie GUERIN, chef d'établissement école Sainte Anne de Séné au 02 97 66 90 71

eco56.stean.sene@enseignement-catholique.bzh

Connaissez-vous l'ARECMO ?

Vous êtes du primaire, du secondaire, du technique, de l'agricole de l'Enseignement catholique.
Vous êtes enseignant, personnel administratif ou de service ...

Amicale des Retraités de l'Enseignement Catholique du Morbihan

Flyer en PJ